

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

120638

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (s)

Matricule : 3690

Société : Médianet

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENDAHOU

KHALID

Date de naissance : 29/08/54

Adresse : habituelle

Tél. : 0657569966

Total des frais engagés : #444,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 10/06/2022

Nom et prénom du malade : BenDAHOU khalid Age : 68ans

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 11/06/2022

Signature de l'adhérent(e) :



LOT 21015
PER 10/23
PPV 144DH50

144,50



ONNANCE

Casablanca, le

11/06/22

د. بنالزين أمينة

أخصائية في أمراض الجهاز الهضمي

الكب والشرج

المنظار الداخلي للمعدة والقولون

الشخص بالصدى

خر杰ة كلية الطب بالدار البيضاء

طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي ابن رشد

Mr Khaïd Benabdellah

144,50

D. BENZZINE Amina
Spécialiste en Maladie et Proctologie
Panorama Building 13, 2ème étage
Boulevard Ghardaïa
Maroc, Casablanca. Tel: 06 20 36 55 85

PHARMACIE L'ORCHIDEE
Angèle Boulevard Ghardaïa
21500 CASABLANCA
Téléphone: 05.22.36.66.22

1 g/jr à jeun le matin

2/Argo sirop

1 cuillère x 3/jr après repas

et au couchage

3/Nanocellum sirop

1 cuillère x 3/jr avant repas

4/ Smecta sachet

1 sachet x 3/jr

* 5/ Tiberscp 500mg

1cp x 3/jr polt 10jrs

Dr. BENZI
Hépato-Gastro-Entérologie
Complexe Panorama 30.000
GH 03, Imm. 13, 2ème étage, Salle
Sidi Maârouf, Casablanca. Tél: 06 20 21 11 00